

# PERMANENCES

## ARCHITECTURE

### CHINON

Mairie Place du Gal de Gaulle  
de 10h à 16h

### AMBOISE

Mairie 60 rue de la Concorde  
de 10h à 16h

### AMBILLOU

Loire Nature 1 rue Serpentine  
de 10h à 16h

### CHÂTEAU-RENAULT

Communauté de communes du  
stelrenaudais 5 rue du Four Brûlé  
de 10h à 16h

### LOCHES

Touraine Côte Sud 17 bis rue des Lézards  
de 10h à 16h

### TOURS

CAUE 37  
de 9h à 17h

### TOURS

CAUE 37  
de 9h à 17h

MARDI

une fois par

## RENDEZ-VOUS

# 02 47 31 13 40

Architecture, d'Urbanisme et  
aménagement d'Indre-et-Loire

10 rue de Palissy 37 000 Tours  
02 47 31 13 40 / caue37@caue37.fr  
www.caue37.fr



# CONSEILS GRATUITS

## AUX PARTICULIERS

Le regard professionnel  
de nos

**ARCHITECTES**

**/ URBANISTES**

**/ PAYSAGISTES**

**POUR VOUS ASSISTER**  
dans l'élaboration  
de votre projet

**PERMANENCES**  
deuxième semestre

**2015**



# CAUE

TOURNAINE

## ER PROJET

projet de construction, de  
dimension ?

aménager ou clore votre terrain ?

comment créer un hébergement

convenables dans votre réflexion !



## OBJECTIFS DE L'ENTRETIEN CONSEIL

- Vous assurer de la bonne implantation de votre projet et de son intégration dans le site environnant
- Vous conseiller dans le choix de la volumétrie, des percements, des matériaux, des couleurs
- Vous orienter sur les méthodes et techniques de restauration
- Vous informer sur les étapes du projet
- Vous renseigner dans les démarches administratives : règlement d'urbanisme, normes, économies d'énergie, autorisations de construire, assainissement...
- Vous guider dans l'aménagement de votre projet de gîte, de camping, d'aire de loisirs...
- Vous apporter des conseils techniques pour aménager votre jardin

## POUR UN **CONSEIL EFFICACE ET PERSONNALISÉ**

Consultez-nous  
le plus en amont possible.

Munissez-vous, si vous en disposez,  
des documents  
nous permettant de comprendre  
vos intentions, vos envies  
et surtout l'environnement  
de votre projet :

- extrait cadastral
- photographies
- tout document administratif ou réglementaire (extrait du POS, PLU, certificat d'urbanisme...)
- plans, coupes, élévations de l'existant
- plans, croquis ... de votre projet

Un entretien dure en moyenne 1 heure.